



## PARIS SACLAY 2020

### Projet scientifique et Projet territorial : Les clés de la réussite

Grâce notamment aux investissements portés par les collectivités locales, le cluster scientifique et technologique du pôle du Plateau de Saclay est déjà une réalité : Soleil, Digitéo, PCRI, Neurospin, Institut d'Optique, etc.

Une nouvelle dynamique s'engage. Avec quels objectifs et quelles modalités peut-on la mener à bien ?

Le Gouvernement ainsi que les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche ont fait un certain nombre de propositions : projet de déménagement partiel de l'université Paris Sud ; plan Campus du plateau de Saclay, document cadre présenté au premier ministre en janvier dernier ; décret du 5 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ; projet de loi en cours d'élaboration visant à créer un Etablissement Public spécifique aux compétences élargies.

Les collectivités concernées, au premier rang d'entre elles la CAPS, le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional doivent être, avec les établissements scientifiques, les acteurs pivot, au sein du plateau, en lien avec les pôles environnants comme à l'échelle du vaste cône sud francilien, de ce pari de l'innovation.

C'est l'une des conditions majeures de la pleine réussite du projet. Avec un certain nombre de facteurs cruciaux que les collectivités estiment devoir être intégralement pris en compte :

- la parfaite cohérence du projet d'aménagement avec les stratégies d'organisations spatiales portées par les collectivités concernées ;
- la forte représentation de ces dernières au sein des futures instances de gouvernance ;
- la clarification du plan de financement du projet proposé par l'Etat et l'établissement d'un phasage et de priorités réalistes

## I – UN PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DURABLE, UN ENJEU ESSENTIEL

Le Plan Campus, approuvé par l'ensemble des acteurs universitaires, grandes écoles et organismes de recherche peut, dans sa logique, servir de base à l'élaboration d'un projet d'aménagement. Cependant, les collectivités territoriales en font une lecture critique, compte tenu également des préconisations du SDRIF approuvé par la Région, et **proposent plusieurs modifications (en gras dans le document annexé)**.

Trois principes d'aménagement, aux incidences très concrètes, doivent prévaloir :

### La valorisation des richesses naturelles du plateau

La qualité exceptionnelle des paysages et espaces naturels ou semi-naturels du plateau de Saclay doit être soigneusement préservée et valorisée.

Cela implique de respecter **la limite des 2 300 hectares d'espaces agricoles** identifiée dans le SDRIF, de veiller à la **cohérence des trames vertes**, en ce qui concerne les espaces verts et forestiers, et de prêter une attention accrue aux **enjeux hydrauliques aujourd'hui sous-estimés** dans le projet d'aménagement.

### Le choix d'un campus vivant, dense et mixte assurant le lien durable entre Plateau et vallée

La **densité moyenne envisagée gagnerait à être modulée entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques**. Et ce pour **développer le logement « permanent » pour les actifs** et favoriser une **véritable ouverture et mixité** entre pôles de vie et « centralités scientifiques et académiques », dans le respect des préconisations du SDRIF et des projets urbains portés par les collectivités.

### Des déplacements à toutes les échelles

La **desserte du plateau** est une impérieuse nécessité : elle passe par la réalisation des deux lignes structurantes (Nord/Sud et Est/Ouest) de TCSP avec Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Celle-ci doit être complétée par une politique volontariste en matière de transports alternatifs, d'une agence de mobilité, d'un renforcement global du maillage des lignes de bus locales également dans les vallées et de l'aménagement de la RD 36.

Le **renforcement de l'accessibilité régionale et internationale** du plateau est également décisif. Il passe par l'accélération de la structuration des liaisons Orly/Massy/Plateau de Saclay/ Saint Quentin en Yvelines et plateau de Saclay/ Massy/Evry ainsi que d'une diversification des points d'accès au plateau : gare multimodale de Massy mais également autres gares des RER C et B.

La création d'une **Autorité organisatrice de proximité** sous l'impulsion du STIF à l'échelle du plateau est nécessaire.

## **II - UN CAMPUS UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL PLEINEMENT INTEGRE DANS LE SYSTEME FRANCILIEN D'INNOVATION**

Le plan Campus propose le regroupement sur le plateau d'un grand nombre d'établissements, dont une large partie de l'université Paris-Sud. L'activation de la dynamique de cluster s'organiserait autour de 12 grands domaines de recherche, en lien notamment avec les pôles de compétitivité. Une coordination en matière d'enseignement supérieur est également esquissée.

Les collectivités concernées adhèrent à cette démarche de transversalité et de visibilité internationale. Elles considèrent également que le projet gagnerait à être précisé au regard des nouveaux défis propres à l'innovation. Elles souhaitent que la nouvelle dynamique engagée sur le plateau de Saclay s'inscrive pleinement dans le système parisien et francilien d'enseignement supérieur et de recherche qui représente l'une des plus fortes concentrations mondiales.

### **Un projet scientifique à décliner spatialement**

Les objectifs scientifiques explorés dans le cadre du projet Campus doivent être traduits spatialement. L'ampleur du spectre scientifique envisagé pose en effet des enjeux de mise en œuvre et de calendrier.

Il convient également en parallèle et même dans la mesure du possible par anticipation, de prévoir les équipements et infrastructures rendus nécessaires par les futures implantations des centres scientifiques et technologiques. Ce travail partenarial doit s'effectuer avec les futurs utilisateurs du site pour pouvoir déterminer avec eux les critères d'exigence en matière d'accueil indispensables pour un cluster d'une telle ambition mondiale.

### **Les synergies à construire au sein de l'ensemble du cône sud de l'innovation**

Les liens avec Evry, pour sa composante « Génopôle » (mais non en ce qui concerne par exemple en matière de Biotec), ainsi qu'avec le pôle de Saint Quentin en Yvelines, par exemple pour l'environnement, figurent dans le projet. Ils gagneraient à être encore développés, y compris en ce qui concerne l'enseignement supérieur notamment en s'appuyant sur les potentialités que peut porter le PRES Universud.

Surtout, les articulations avec l'ensemble des pôles du cône sud francilien, à savoir la Vallée scientifique de la Bièvre, tout particulièrement dans le domaine des sciences du vivant et de la santé, et le pôle scientifique mondial qu'est Paris, ne sont pas encore précisées ni valorisées. Elles ont pourtant au cœur de dynamiques développées récemment avec succès par exemple dans le cadre des pôles de compétitivités, des Domaines d'intérêt Majeurs (DIM) régionaux ou encore de la démarche de « Biocluster francilien Paris-Vallée Scientifique de la Bièvre-Evry » soutenue par les collectivités.

### **Des équipements et un projet économique pour le campus**

Les services que proposera le campus doivent être à la hauteur du rayonnement international attendu. Ils doivent également contribuer à une stratégie d'innovation et de développement économique. S'il est précisé dans le projet campus qu'1.000.000 de m<sup>2</sup> seront dédiés au développement économique et qu'il sera nécessaire de développer les passerelles entre monde industriel et enseignement supérieur et recherche, les outils et moyens demandent à être précisés.

Ainsi, les collectivités proposent :

- la création d'un lieu unique destiné à concentrer les principaux services d'accueil et d'information des publics concernés. Ce lieu pourra accueillir les étudiants et les chercheurs étrangers pour leur recherche de logement via l'antenne locale du BRACE (Bureau régional d'Accueil des Chercheurs Etrangers) et les entreprises via des relais de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, du Centre Francilien de l'Innovation et d'OSEO. Il hébergera également l'instance de commercialisation des terrains et locaux d'activités du campus, ainsi qu'un centre d'affaires ;
- une Maison de l'innovation pour l'animation, la promotion et le développement de la recherche et du développement économique comprenant accueil de niveau international avec showrooms, centre de colloque et salles de réunions, espaces de convivialité, etc. ainsi qu'une Agence de Promotion et de Développement du Territoire, en liaison avec l'ARD ;
- l'Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises (IPHE) comme support privilégié de la création d'entreprises innovantes avec 11 000 m<sup>2</sup> de locaux destinés aux jeunes entreprises innovantes issues en priorité de la valorisation de la dynamique de recherche du Plateau (locaux dédiés à l'incubation, surfaces de pépinières, hôtel d'entreprise, etc.)
- une boucle Très Haut débit de 63 km reliant les principaux établissements du Plateau et les différents sites de la vallée.

### III – UNE GOUVERNANCE PARTAGEE : DES OUTILS D'INTERVENTION A PLUSIEURS ECHELLES

Compte tenu de l'envergure du projet aux effets structurants pour le plateau et pour l'ensemble du cône sud parisien et francilien, les enjeux de gouvernance et les outils d'intervention sont des questions fondamentales.

De leur règlement dépendent l'avenir même du projet de Cluster scientifique et technologique du Plateau de Saclay, sa contribution au développement du système parisien et francilien de recherche et d'innovation et, incidemment, la crédibilité et la visibilité de la France, sur le terrain de la compétition mondiale, en matière d'innovation.

Le temps n'est plus où l'Etat était le seul visionnaire, stratège et financeur, donc le seul décideur en matière d'aménagement et de développement. Après 30 ans de décentralisation et 10 ans de coopération intercommunale, les élus, dépositaires de la légitimité démocratique territoriale devront porter, avec l'Etat, le projet « Paris-Saclay 2020 ». C'est là une opportunité pour expérimenter une nouvelle gouvernance d'un cluster de rang international.

Le partage paritaire des responsabilités entre l'Etat et les collectivités doit s'appliquer aux trois échelles d'intervention du projet :

- l'aménagement opérationnel du campus ;
- le développement coordonné des pôles et territoires environnants ;
- la coopération et les équilibres au sein du cône sud parisien et francilien de l'innovation.

## L'AMENAGEMENT DU CAMPUS : UN ETABLISSEMENT PUBLIC SPECIFIQUE SUR UN PERIMETRE RESTREINT

Il paraît déterminant que le périmètre d'intervention soit bien en adéquation avec la mission principale de l'Etablissement Public Spécifique, à savoir la structuration opérationnelle du cluster et son aménagement sous forme de campus urbain.

Il est proposé, en conséquence, de retenir les collectivités ou leurs groupements réellement concernés par le périmètre OIN tel que défini par le décret en conseil d'Etat publié le 5 mars 2009, périmètre comprenant 27\* communes et auquel pourrait être rajouté le plateau de Marcoussis-Nozay compte tenu des fortes possibilités de développement scientifique et économique complémentaires existant sur ce territoire.

\*Bièvres, Bures sur Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Gif sur Yvette, Orsay, Les Ulis, Massy, Palaiseau, Saclay, Saint Aubin, Vauhallan, Villebon sur Yvette, Villejust et Villiers le Bâcle dans le département de l'Essonne ;

Buc, Châteaufort, Elancourt, Guyancourt, Jouy en Josas, la Verrière, Les Loges en Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Toussus le Noble et Versailles dans le département des Yvelines.

**L'établissement public doit être doté d'une gouvernance forte reposant sur un principe de parité entre l'Etat et les collectivités locales** une présidence tournante entre élus des Yvelines et de l'Essonne et une direction générale distincte de la présidence pour un bon équilibre de la Gouvernance.

**Le Conseil d'administration pourrait être constitué de :**

- 12 représentants des collectivités et de leurs groupements : Région (3), Ville de Paris (1), Conseil Général de l'Essonne (2), Conseil Général des Yvelines (2), Communauté d'agglomération du plateau de Saclay(1), Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (1), Communauté de communes Versailles Grand Parc(1), SIEP-Nord Centre Essonne (1)
- 12 représentants de l'Etat
- 2 représentants des établissements scientifiques
- 2 représentants des industriels du Plateau

Pourrait également être créé un **Conseil Consultatif des Maires**

Ses missions et compétences seraient équivalentes à celles d'un Conseil de développement. L'ensemble des maires dont les communes sont incluses dans le périmètre opérationnel en seraient membres de droit.

L'Etablissement Public pourrait déléguer des maîtrises d'œuvre aux différentes collectivités dans leurs champs de compétences traditionnels pour réduire les coûts de structure et bénéficier des compétences existantes afin que l'établissement public se concentre sur l'essentiel de ses missions.

Les compétences de transport en commun, l'habitat, la politique de la ville et la protection et la mise en valeur des espaces naturels seront exercées par les collectivités et leurs groupements déjà en responsabilité, sachant qu'elles doivent être gérées à une échelle plus vaste que le plateau lui-même. Enfin, l'application du droit des sols doit être maintenue aux communes dans le cadre de PLU respectant les objectifs de l'OIN.

Nombre de projets des établissements comme des collectivités nécessitent des décisions coordonnées et rapides afin d'éviter que ce grand projet qui doit être un « booster » ne devienne un frein aux dynamiques en cours. La création, dans une phase transitoire, d'un « comité d'agrément » associant l'Etat local, la mission ministérielle, les collectivités et les différents porteurs de projets paraît indispensable à la réalisation rapide et maîtrisée du cluster.

La **Fondation de Coopération Scientifique** ainsi que le PRES, élargis le cas échéant à des personnalités qualifiées, pourraient fonctionner comme un conseil scientifique auprès de l'établissement public.

### LE DEVELOPPEMENT COORDONNE DES POLES ET TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Le vaste territoire ayant servi d'aire d'étude à la mission de préfiguration de l'OIN Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint Quentin en Yvelines et constitué de 49 communes, représente un territoire stratégique, identifié comme tel dans le SDRIF approuvé par la Région, comme dans Essonne 2020 par le département de l'Essonne.

Il sera fortement impacté par le développement du cluster de Saclay, lequel doit nécessairement s'y inscrire harmonieusement pour des enjeux d'aménagement à grande échelle (mobilités, logement, développement économique).

La dynamique du cluster de Saclay doit s'inscrire dans une vision territoriale élargie, portée par les collectivités. C'est l'objet de la création d'une **agence d'urbanisme**, soutenue par la Région Ile de France, et qui a été décidée conjointement par la CAPS, la CASQY, la communauté de communes de Versailles Grand Parc, et la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

Cette nouvelle ingénierie territoriale portée par les collectivités locales permettra d'articuler le projet de cluster lié au campus du plateau de Saclay, avec les dynamiques et les projets de développement des territoires voisins.

### LA COOPERATION ET LES EQUILIBRES AU SEIN DU CONE SUD PARISIEN ET FRANCILIEN DE L'INNOVATION

Puisque cette référence est fréquemment évoquée, on rappellera que le modèle de la Silicon Valley se déploie sur une distance avoisinant les 100 km et comportant, en chapelet, plusieurs sites.

Valoriser l'ensemble des pôles du système francilien d'enseignement supérieur et de recherche est un enjeu régional et national majeur. C'est également un atout pour la réussite du cluster de Saclay en ce qu'il deviendrait un prolongement et une des portes d'entrée d'un système internationalement lisible.

Outre la question des coopérations scientifiques évoquées plus haut, les conditions de déménagements, sur le Plateau, d'un certain nombre d'établissements demandent à être précisées voire clarifiées au regard des projets portés par les collectivités qui les accueillent actuellement.

Ainsi, la Région, le département de l'Essonne et la CAPS s'associent à la Conférence du cône sud francilien de l'innovation dont une première réunion en 2007 a été initiée par la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

## IV - PLAN DE FINANCEMENT

La crédibilité du projet repose d'une part sur une estimation fiable et beaucoup plus affinée du coût global du projet, d'autre part, sur une définition précise de son phasage opérationnel et enfin sur son mode de financement.

**Les collectivités ont amorcé un processus d'engagements contractuels :**

- Il en est ainsi entre le Département de l'Essonne et la CAPS par la conclusion prochaine d'un **Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement**.
- De même, la CAPS et le Conseil régional souhaitent parvenir, dès l'année 2009, à la signature d'un « **Pacte pour l'Emploi, la Formation et le Développement Economique** », ces deux mêmes partenaires s'engagent également dans un projet de **contrat territorial spécifique**.
- Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France a également été saisi d'un projet de renforcement du réseau de bus desservant le Plateau de Saclay.
- Au sein du **Contrat de Projets Etat-Région**, le volet territorial (comprenant le périmètre de l'OIN) des financements prévus par le chapitre « Grand Projet 3 » est en cours d'élaboration tandis que sont d'ores et déjà engagés le volet « Grand Projet 4 : Conforter le rayonnement international de la région capitale » pour plus de 160 millions d'€ ainsi que ce qui concerne les transports (volet GP5).
- Le **contrat signé entre la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne** porte également des crédits destinés à être affectés sur ce territoire et notamment des crédits d'études pour le TCSP Polytechnique – Saint-Quentin-en-Yvelines (5M€), ainsi que 6 M€ pour la requalification du Parc d'activités Courtaboeuf.

**Cependant, le lancement et la montée en puissance du cluster sont directement dépendants de sources de financements clairement identifiées et de statut pérenne, notamment par l'Etat.**

La question de ce plan de financement ne peut être déconnectée des procédures de mise en œuvre du projet. Selon que les opérations soient portées par une maîtrise d'ouvrage publique, une maîtrise d'ouvrage mixte ou des partenariats publics et privés, les besoins de financements et les capacités d'obtenir ceux-ci varient. Ce débat, qui, à ce jour, n'a jamais été mené, doit désormais être ouvert. Il conditionne, pour partie, la nature et le degré de l'éventuelle intervention des collectivités territoriales.

Elle ne peut être non plus déconnectée des conditions de valorisation du foncier d'origine de certains établissements envisageant leur déménagement au sein du cluster. Conditions aux répercussions également importantes sur le calendrier et le phasage des opérations, tout particulièrement en ce qui concerne l'université de Paris-Sud.

**Ainsi, il est aujourd'hui essentiel que l'Etat précise le plan de financement annoncé :**

- modalités d'estimation financière du coût global qui à ce jour, au regard de premières simulations financières, semble très largement sous-estimé,
- modalités de financement par l'Etat, notamment dans le cadre du plan Campus pour lequel le recours aux contrats de partenariats (ou PPP), a fortiori dans le contexte économique et financier actuel, apparaît très problématique.

## **ANNEXES :**

1. Insertion du schéma d'aménagement du Plan Campus
2. Préconisations et modifications du projet d'aménagement
3. Carte des espaces réservés aux activités agricoles sur le Plateau de Saclay
4. Extraits du schéma directeur d'hydraulique et d'assainissement du Plateau de Saclay
5. Plan de développement des transports en commun dans le cadre des projets du SDRIF
6. Extrait du SDRIF concernant le faisceau Sud
7. Plan de développement des transports en commun de la CAPS
8. Carte de l'aménagement numérique Très Haut Débit du territoire de la CAPS
9. Engagement financier des collectivités à ce jour.
10. Proposition de périmètre de l'Etablissement Public Paris-Saclay

# PRECONISATIONS ET MODIFICATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT : UN PARTI D'AMENAGEMENT DENSIFIE GARANT D'UNE PLUS GRANDE MIXITE

## I.1. UN PROJET BASE SUR LES RICHESSES NATURELLES DU PLATEAU

Le schéma d'Aménagement reconnaît clairement la qualité exceptionnelle des paysages et espaces naturels ou semi-naturels du plateau de Saclay et traduit leur valorisation dans l'organisation morphologique des nouveaux lieux créés.

### Les espaces verts et forestiers

Le développement du projet s'appuie sur un ensemble structurant de trames vertes Est/Ouest en accompagnement du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et Nord/Sud, respectant le socle géographique du secteur.

Il s'achève au Nord par une frange « verte » épaisse à créer, qui fera office de nouvel horizon boisé à l'échelle du plateau, et donnera du sens aux perceptions depuis les espaces agricoles centraux.

Ce parti, qui permet de traiter une liaison entre l'espace agricole et l'espace construit, est conforme aux objectifs développés par la CAPS dans ses projets d'aménagement.

Il s'inscrit également en cohérence avec le projet départemental Essonne 2020 approuvé par le Conseil général en septembre 2007 qui affirmait la nécessaire valorisation des spécificités agricoles et environnementales du plateau au titre du Projet d'Intérêt Départemental Massy – Saclay - Courtaboeuf.

Enfin, le projet d'aménagement prend en compte les « liaisons vertes », telles qu'elles sont préconisées par le SDRIF approuvé par le Conseil Régional en septembre 2008.

### L'espace agricole

Le Plan d'Aménagement prévoit de préserver 150 ha d'espaces agricoles en exploitation, en mitoyenneté immédiate du développement urbain. Comme pour les espaces verts et forestiers, il entend donner à ces terres cultivées, une valeur emblématique, scientifique et pédagogique, en lien avec certains domaines de recherche et d'enseignement. Les collectivités territoriales souscrivent pleinement à cette ambition.

Néanmoins la future nouvelle frange boisée paraît réduire les espaces agricoles que le projet de la CAPS destinait à l'activité agricole sur le long terme (carte des 2300 hectares agricoles). En revanche, l'affectation du site au Nord de SOLEIL, plutôt destiné à du développement économique devra être précisé. L'équilibre à l'échelle du plateau, tel que préconisé par le SDRIF approuvé par le Conseil Régional en septembre 2008, doit être retrouvé.

### Le réseau hydraulique

S'il énonce clairement, la sensibilité et l'identité hydraulique du territoire, le projet évoque peu les aspects hydrauliques au-delà de quelques principes généraux, alors que ces aspects sont fondamentaux de par leurs incidences sur la faisabilité du projet, y compris sur les vallées :

- Association des « trames vertes » aux « trames bleues » dans la conception du futur campus ;
- Rôle structurant de la « trame bleue » dans la lecture spatiale du projet ;
- Gestion 100% naturelle des eaux usées et des eaux pluviales ;

- Respect absolu de la rigole de Corbeville qui constitue la rive Nord naturelle du projet sur le Moulon ;
- Préservation de l'étang de Polytechnique.

Ces principes généraux sont cohérents avec l'approche telle que décrite dans le Schéma Directeur d'Hydraulique et d'Assainissement du plateau de Saclay (SDHA) approuvé par les élus en décembre 1998.

Néanmoins, il nous semble important de rappeler à cette étape les améliorations attendues dans le cadre de nouveaux projets :

- Gestion des eaux au plus près de leur source de production en privilégiant l'écoulement gravitaire ;
- Dimensionnement de l'ensemble privé/public des ouvrages pluviaux de rétention pour une pluie de retour 100 ans ;
- Respect des normes de rejet en vigueur localement pour les eaux pluviales, soit 1,2 l/s/ha sur le plan quantitatif et 1 B sur le plan qualitatif ;
- Utilisation préférentielle de techniques alternatives favorisant l'intégration urbaine et paysagère des ouvrages, le recyclage des eaux, la réduction des débits de pointe, etc. ;
- Prise en compte des qualités biologiques et écologiques des exutoires (rigoles, étangs) avant tout rejet.

Enfin, on relèvera une incohérence entre le principe énoncé de respect absolu de la rigole de Corbeville et la négation de la branche Sud de cette même rigole, remplacée par la nouvelle bretelle de sortie de la RN118 dans le schéma d'urbanisme.

## I. 2. UN CAMPUS VIVANT

Dans son projet Essonne 2020, le Département a mis en évidence les limites d'un modèle urbanistique marqué par le « zonage » et la spécialisation des fonctions sociales et économiques. L'absence de lieux de vie, l'émiettement des projets sans cohérence d'ensemble, l'insuffisance des dessertes en transport en commun constituent autant de freins à l'attractivité du secteur. Il importe ainsi de créer de la mixité et des lieux de vie attractifs par un aménagement dense et de qualité respectant les principes du développement durable.

Dans le Plan d'aménagement, le coefficient d'occupation des sols pour l'ensemble du périmètre varie entre 1 et 1,2, densité cohérente avec les objectifs du territoire.

- La mobilité étant l'élément structurant du dispositif, **une densification urbaine et fonctionnelle est à privilégier au droit des stations ;**
- **La densité moyenne pourrait être augmentée dans ces secteurs** au bénéfice de la compacité des pôles multimodaux et des pôles de vie bien desservis par le transport, pour éviter un étalement urbain et économiser les espaces naturels et agricoles ;
- Ces quartiers centraux pourraient être **libres du coefficient d'occupation des sols**, les cahiers de charges ne fixant que des règles volumiques correspondant à l'ambiance et l'animation urbaine recherchées.

La programmation de la partie habitat permettra de définir finement les équipements des pôles de vie, leurs relations réciproques et leurs liaisons nécessaires avec les centres villes existants, notamment en vallée.

Le projet favorise la réalisation de logements temporaires pour l'accueil des cadres en mobilité, des étudiants, mais la composante « logement permanent » évoquée pour les actifs, doit être développée afin de garantir une mixité du parc existant et l'équilibre du marché local :

Répondre aux besoins de logements permanents en complément nécessite une réflexion et une programmation conjointes avec la CAPS, sur la base du Programme Local de l'Habitat dans le respect des préconisations du SDRIF.

Cette question renvoie à la nécessaire prise en compte de l'articulation du Plateau avec l'espace urbain de la vallée et des territoires environnants, dans le respect des préconisations du SDRIF en matière de logement.

Il est important de rappeler qu'en accompagnement de ce vaste pôle scientifique et technologique, la CAPS porte la création d'un quartier d'habitation durable à proximité immédiate des futurs établissements sur la commune de Palaiseau. Afin que ce projet se réalise de façon exemplaire, la CAPS a souhaité proposer à la Région de le retenir en tant qu'éco quartier.

### Des centres de vie attractifs

Le Plan d'aménagement définit les espaces destinés aux trois fonctions principales : le Développement Economique, l'Enseignement et la Recherche, les pôles de vie.

Ces derniers qui regroupent les logements temporaires et permanents, les équipements, les commerces et services, ont été disposés d'une manière contrastée et non homogène.

A l'échelle globale du plateau, la mixité urbaine et fonctionnelle n'apparaît pas encore de façon suffisamment pertinente. La qualité globale du projet gagnerait à davantage rapprocher l'habitat des pôles de vie et centralités " scientifiques et académiques ".

Il est indispensable que le quartier central (situé sur le site dit de la Martinière) qui comprend la majorité des logements, temporaires et permanents soit renforcé par la présence des transports en commun et d'un pôle d'équipements et commerces de proximité.

Les équipements du centre de vie de la Martinière, lieu repéré comme emblématique, présentent l'atout d'être tout à la fois dédiés aux fonctionnalités du campus, mais aussi aux populations environnantes et notamment aux riverains :

- La maison de l'innovation (centre de colloques...)
- La maison de la formation et de l'entreprise ;
- Le guichet unique d'accueil pour les étudiants étrangers ;
- La maison de la santé et du bien-être ;
- Well'com : lieu d'accueil et d'animation ;
- La maison de l'ouverture sociale et de l'égalité des chances.

En particulier, la Maison de l'Innovation est un équipement pivot pour l'animation, la promotion et le développement du tissu économique et de recherche du campus. A cette fin, l'équipement comprendra les fonctions suivantes : accueil de niveau international avec showrooms ; centre de colloques de 1 200 places et des salles de réunions, commodités (caféteria, restauration, agence de voyages, etc.), hébergement d'équipes projets, plateformes technologiques, espace d'échanges, -centre de compétences,

conseil, marketing de la recherche, juridique, veille ; etc. ainsi que l'Agence de Promotion et de Développement du Territoire.

Ce quartier central qui sera, une création ex nihilo, devra se développer en liaison avec les centres existants des sites de Polytechnique et du Moulon.

Les relations entre les différents pôles de vie sont à optimiser. Il convient de revoir leur nombre, leur densité et leurs positionnements exacts afin de permettre de créer une continuité et une intensité urbaine réelles.

Les centres de vie (Martinière et Moulon) et les pôles de vie doivent bénéficier d'une définition plus précise, car ils répondent aux besoins d'animation urbaine du campus et participent à la valorisation et à l'attractivité pour les entreprises. Une mixité des fonctions urbaines doit particulièrement s'y illustrer.

Les pôles de vie doivent mixer à la fois des équipements structurants et des services de proximité, indispensables à la qualité de vie quotidienne des entreprises et des habitants (commerces, restauration, banques, crèches, services publics, espaces dédiés au sport, à la culture et aux loisirs ...).

Le campus doit être attractif, ouvert aux riverains et à la population du bassin de vie (Pôle botanique de Launay, forêt pédagogique de la Guyonnerie, amélioration de l'architecture générale des déplacements, actions d'animation et diffusion de la culture scientifique. Le campus doit être le trait d'union entre les habitants et les acteurs du cluster (équipements sportifs culturels, parcours randonnées...).

### Créer un campus intégré

L'objectif de partage et de mutualisation des espaces revient fortement dans le texte du schéma d'aménagement. Ce principe apparaît moins présent dans les cartes et schémas qui l'illustrent.

Le schéma d'aménagement prévoit une trame viaire. Il faut veiller à ce que les grandes emprises soit perméables, non seulement pour leur fonctionnement en réseau, mais aussi physiquement, permettant le passage d'une rue, d'un transport en commun, d'une circulation douce... sans devoir franchir des clôtures et des postes de garde (éviter donc le zoning, l'enfermement des différentes entités).

Les liens avec les centres villes existants seront renforcés à tous les niveaux. Ils restent évoqués dans le projet, notamment via le renforcement des transports en commun, mais demanderaient à être davantage explorés.

Les transports en commun et les circulations douces permettront aux habitants, une appropriation des équipements sportifs et culturels du Plateau, comme de participer aux animations du campus. Les chercheurs et étudiants profiteront des activités culturelles des vallées, des services présents en centres ville. Pour ce faire, un maillage multimodal est indispensable.

### **I.3. DES DEPLACEMENTS A TOUTES LES ECHELLES**

La question des déplacements est un enjeu majeur. Elle doit être étudiée et précisée, pour ce qui est des transports collectifs, avec le STIF.

### I.3.1. LA DESSERTE DU PLATEAU : UNE URGENCE IMPERIEUSE

La réalisation des deux lignes structurantes de Transport en Commun en Sites Propres (TCSP), Est/Ouest et Nord/Sud, projetées par le projet d'aménagement est urgente. Ces deux sites propres assureront les liens nécessaires à la desserte des équipements positionnés sur le Plateau et devront accueillir des lignes de **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** afin de rendre les modes de transport collectifs plus attractifs pour les usagers.

L'aménagement du site propre Est / Ouest, à savoir entre le Christ de Saclay et l'Ecole Polytechnique, a d'ores et déjà fait l'objet, à la demande du Conseil général activement relayée par le Conseil régional, de premières inscriptions de crédits. Ainsi, la liaison **Polytechnique / Christ de Saclay / Saint Quentin en Yvelines** est d'ores et déjà financée à hauteur de 35M€ au titre des CPER et CRD 2007/2013

Si la création de lignes structurantes à forte cadence de desserte est indispensable, cette approche doit être complétée sur quatre axes :

- il est nécessaire de relier efficacement le Plateau de Saclay aux aéroports internationaux, et en priorité à celui d'Orly. Cet objectif, peut être atteint par la réalisation rapide du SPTC Massy-Orly ;
- Si la gare multimodale de Massy constitue l'accès privilégié au Plateau de Saclay, il y a lieu de conduire une politique de diversification des points d'entrée, en particulier à partir du RER C au nord du territoire et des gares de Lozère, du Guichet et d'Orsay-ville sur la ligne RER B. A cette fin, les trois dernières gares citées doivent accéder à de meilleures fréquences de desserte. Elles doivent également être le point de départ de transports locaux en direction du Plateau, pour améliorer la qualité, le nombre et la fluidité des liaisons vallées-Plateau.
- Le projet d'aménagement doit s'appuyer sur une politique volontariste en matière de modes de transport alternatifs : généralisation des pistes cyclables, services de covoiturage, d'auto-partage et de location de vélos électriques
- Il s'agit également de donner au réseau de transport en commun du territoire, une identité et une lisibilité actuellement insuffisantes, rendant ce service plus attrayant, plus fiable et moins complexe d'usage. La réponse à cet enjeu passe par la constitution d'une agence de mobilité propre au territoire, qui informera et facilitera les déplacements des usagers, en ayant recours à l'ensemble des modes de transport disponibles. Il s'agira également de traiter l'identité visuelle de l'ensemble des bus affectés au territoire, de revoir le nom des lignes, de créer un guide horaire, de mettre en œuvre une démarche qualité, toutes actions qui construiront un véritable réseau de transport à la hauteur de l'ambition du projet.

Par ailleurs, l'amélioration globale de la desserte du territoire passe par un renforcement du maillage des lignes de bus locales, aussi bien sur le Plateau que dans les vallées. La CAPS a pris l'initiative de soumettre au STIF un plan de développement des transports en commun en ce sens.

Enfin, bien que le transport en commun doive être largement privilégié par rapport à la voiture individuelle, notamment pour des raisons évidentes dictées par le développement durable du territoire, le pôle ne pourra se développer de façon satisfaisante sans une

desserte routière efficace. La circulation de transit Est-Ouest devrait être grandement améliorée par l'aménagement de la RD 36 par le Conseil général de l'Essonne.

### **I.3.2. UNE NECESSAIRE ACCESSIBILITE RENFORCEE A L'ECHELLE REGIONALE ET UNE MISE EN RESEAU AVEC LES POLES D'ORLY ET D'EVRY**

Le développement du plateau est aussi étroitement conditionné au renforcement de son accessibilité à l'échelle régionale.

Dès lors, le plateau de Saclay doit bénéficier d'une desserte performante, notamment en transports en commun, qui contribue à lui garantir une ouverture à l'international, des connexions nationales, des liaisons fluides au cœur dense de l'agglomération. Sa mise en synergie, au sein de l'arc de l'innovation, avec les autres pôles métropolitains d'Orly et d'Evry contribuera par ailleurs à renforcer son rayonnement.

Soucieux d'accompagner le pari de l'innovation, le Conseil général et le Conseil régional ont ainsi mobilisé depuis de nombreuses années d'importants crédits en ce sens. Il convient de poursuivre l'investissement public consenti.

Ainsi, il est urgent d'accélérer la **structuration des liaisons Orly/Massy/Plateau de Saclay /Saint-Quentin-en-Yvelines et plateau de Saclay / Massy / Evry** ce qui suppose la mise en œuvre rapide et le bouclage financier des deux opérations prioritaires suivantes :

- **Liaison Orly / Massy / Plateau de Saclay/ Saint-Quentin-en-Yvelines : un axe structurant la dynamique de l'innovation**

Colonne vertébrale de l'économie de la connaissance, cette liaison assurera le lien entre tous les projets d'enseignement supérieur et de recherche, d'une part, et le tissu économique environnant, d'autre part. Elle garantira un accès optimisé au potentiel tertiaire du pôle d'Orly et de son aéroport international.

Au-delà de la nécessaire accélération du projet de site propre Polytechnique / Christ de Saclay / Saint Quentin, **il importe d'assurer une liaison rapide entre Massy et Orly pour laquelle est aujourd'hui inscrite une enveloppe de 3 millions.**

En complément doit être réalisée la **liaison Massy/Les Ulis** en vue de relier deux pôles d'emplois majeurs.

- **Liaison plateau de Saclay / Massy / Evry : une mise en synergie du plateau avec sa base arrière biotech**

Cette mise en synergie suppose, entre autres, une mise en service rapide du tram train Evry-Massy. A ce jour, il importe de clarifier les modalités de bouclage financier de cette opération, qui ne sont pas encore connues avec précision notamment en ce qui concerne la participation de l'Etat.

### **I.3.3 UNE AUTORITE ORGANISATRICE DE PROXIMITE IMPULSEE PAR LE STIF**

Au regard de ces multiples enjeux, la création d'une AOP à l'échelle du territoire sous l'impulsion du STIF est nécessaire. Les objectifs assignés à cette structure soulèvent les questions de sa forme et de son périmètre d'actions, et de par là même de l'utilité de la constitution d'un syndicat mixte dédié, tel qu'envisagé par l'Etat, composé de l'établissement public et des collectivités membres.